



**LES AMIS DE NELSON MANDELA
POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS
A.S.B.L. / ONG**

THE FRIENDS OF NELSON MANDELA FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS
* LIBERTE * EGALITE * JUSTICE * SOLIDARITE *

Coordination
de

ADRESSE DE CONTACT : Avenue Victoire N°A17 (quartier Matonge), commune de Kalamu (non loin du Bureau Administratif de la Commune)
B.P. 2063 KINSHASA 1 – République Démocratique du Congo – Tél. : 00 243- 818910 816 / 00 243-815190651 / 00243- 815075174 E-Mail :
anmdhcongo@yahoo.fr ; anmdhkinshasa@yahoo.fr

Le Président National de ANMDH arrêté par l'Agence Nationale de Renseignement (ANR)

Amis de Nelson MANDELA pour la défense des Droits Humains (ANMDH) est profondément préoccupée par l'enlèvement de son Président National, Monsieur Robert ILUNGA NUMBI.

En effet, le lundi 31 août 2009, vers 15 h40, trois hommes en tenue civile, venus à bord d'une Jeep de marque DAHITSU Terios, de couleur blanche, immatriculée EQ 4255 BC, qui se sont présenté comme étant des agents de service de renseignement de la Présidence de la République, dont l'un s'est présenté sous le nom de « Georges MUSAÏ », ont interpellé le Président de ANMDH et trois autres membres qui se trouvaient au bureau. Il s'agit de :

- Madame Marie-Thérèse KALONDA, Directrice Chargée du Programme Femme et Famille ;
- Monsieur Jean Paul ITUPA, Chargé des Relations Publiques de l'Antenne de Kalamu ;
- Monsieur Toutou NDUMBA NSUALA, membre.

Tous ont été interpellés et amenés au bureau de l'Agence Nationale pour les Renseignements (ANR) se trouvant sur avenue du Haut commandement N°17 dans la commune de la Gombe, non loin du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Aussitôt arrivé sur le lieu, le Président de ANMDH a été séparé des autres membres, leurs téléphones ainsi que la voiture du Président saisis et tout contact avec lui était désormais interdit.

A 20h45', un ordre est tombé pour relâcher les trois autres membres, tandis que le président est resté détenu dans les locaux de l'ANR.

ANMDH tient à informer l'opinion que cet enlèvement est lié à une dénonciation sur les mauvais traitements dont sont victimes les travailleurs de la Société Générale Industrielle (SGI), succursale de Kasangulu dans la province du Bas-congo,

dénonciation faite conjointement entre ANMDH et Jeunes Paysans en Action dans un communiqué de presse publié à Kasangulu le 17 août 2009 sur « *Déclaration des ONG de défense des Droits de l'Homme contre l'exploitation de la population congolaise ; tolérance zéro ? Fini le Kuluna, mais...la S.G.I., une société basée à Kasangulu, traite les travailleurs congolais comme des esclaves* », et le lundi 24 août 2009, dans un point de presse tenu au Bureau de ANMDH sis avenue Victoire N° A17 quartier Matonge, Commune de KALAMU à Kinshasa. Lors du même point de presse, ANMDH et JPAction ont également dénoncé l'arrogance des responsables de cette société qui prétendent être protégé par une certaine grande dame du pays et par certains hommes politiques au pouvoir.

ANMDH se demande, si le fait de dénoncer une violation des droits de l'homme constitue-t-il une atteinte à la sécurité de l'Etat en République Démocratique du Congo, pour que le Président de ANMDH soit interpellé par les services de renseignement « ANR » ? Est-ce quelqu'un de haut placé se sent-il visé et cherche à étouffer l'affaire ?

Eu égard de ce qui précède ANMDH recommande :

Au Chef de l'Etat :

- D'ordonner la libération immédiate du Président National de ANMDH et diligenter une enquête sur les hauteurs de l'arrestation dont nous jugeons arbitraire afin de les déférer devant la justice.

Au Gouvernement de la République :

- De respecter le texte international ratifié par l'Etat congolais sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Au Directeur Général de l'ANR :

- De cessez les arrestations arbitraires et de garde à vue dont sont hauteur ses services

Fait à Kinshasa, le 1^{er} septembre 2009

Pour les Amis de Nelson MANDELA

Myriam MBUYI
Secrétaire Assistante

Franck BANZA NGOY
Coordonnateur de Kinshasa